

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 mai 2025

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BLANC Sébastien, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard.

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

INDEMNITES DE FONCTIONS

Monsieur le Maire indique que le centre des finances a demandé à ce qu'une nouvelle délibération soit prise concernant les indemnités de fonction en modifiant l'indice de référence pour indiquer l'indice terminal afin qu'il n'y ait pas besoin de délibérer à nouveau si l'échelle indiciaire de la fonction publique venait à être modifiée.

CESSION D'UN BIEN – VENTE ROTO-TRANCHEUSE

Monsieur le Maire indique qu'il a eu un acquéreur pour la roto-trancheuse. Ce matériel n'était pas utilisé par la commune et était entreposé à Fraysse. Le prix de la cession s'élève à 500 €. Le conseil doit délibérer afin de sortir de l'inventaire communal ce bien. Le conseil valide cette proposition.

MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIE COMMUNALE N°02 – BARAQUE DE CUSSAN

Monsieur le Maire indique que des travaux vont être entrepris pour sécuriser l'accès de Grandsagnes et Baraque de Cussan sur la RD911. Les travaux seront réalisés par la communauté de communes.

ACCEPTATION DON « FONDATION DU PATRIMOINE »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, en partenariat avec l'association du four à pain, avait lancé une souscription après de la Fondation du Patrimoine pour récolter des fonds pour la restauration du four à pain – séchoir à chanvre en 2020. La Commune a demandé le versement de cette somme. Le conseil municipal accepte les fonds versés qui s'élèvent à 376 €.

ECOLE / SIVOS DU PAYS SEGALI

Un abri de stockage a été installé à l'école, à côté du préau, pour stocker les jeux des enfants qui sont actuellement entreposés dans le local électrique. Cet abri de 9 m² sera prise en charge à 50 % par le SIVOS et à 50 % par la commune.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

VOIRIE : l'entreprise BOUDOU est venue faire les travaux préparatoires sur le chemin de la Poufre. Le goudronnage du début du chemin sera à réaliser pour éviter que les tracteurs n'abiment ce qui a été fait.

Le Maire et Mme JANKOWSKI ont reçu le nouveau directeur du Centre Social et Culturel du Pays Ségali. Il visite toutes les communes afin de connaître les attentes des élus pour le territoire.

QUESTIONS DIVERSES

SIEDA : borne de recharge pour véhicules électriques

Le SIEDA, Enedis et l'entreprise chargée des travaux seront présents à Boussac le vendredi 16 mai 2025 pour l'implantation de la borne fixe au niveau du parking du Clos de Caufour. Il est envisagé de mettre en place à côté de ces bornes un totem touristique qui grâce à un flash code permettrait de télécharger le plan du village pour effectuer une visite en attendant que le véhicule charge.

Bilan « Rencontres en Pays Ségali » : la compagnie Spoutnik avait parcouru les routes du Pays Ségali en vélo et avait récolté les témoignages des habitants des communes traversées. Un an après leur venue, la compagnie Spoutnik revient pour un bilan et une rétrospective de leur passage, toujours sous forme de banquet théâtralisé. Un livre retraçant leur parcours est en vente.

Séjour à Haimps : une réunion d'information avec les participants au voyage à Haimps est prévue le jeudi 22 mai à 20h30 à la salle des fêtes afin de régler les détails du voyage.

Monsieur le Maire indique que M. LANDAIS a sollicité une salle pour faire une exposition sur l'histoire de la monnaie pour le mois d'août 2025. En 2024, il avait loué une salle à Sauveterre-de-Rouergue et souhaiterait cette année proposer cette exposition à Boussac. Le Conseil Municipal devra délibérer au cours du prochain conseil sur le tarif de la location.

Monsieur le Maire informe que le logement de Cussan va se libérer début juin. Quelques travaux seront à prévoir.

Madame Bégué propose au conseil municipal d'aller dans le Tarn, aux « folies fermières » pour la sortie annuelle du conseil. Compte tenu des disponibilités, la date retenue est le samedi 11 octobre 2025.

Le Maire,
François CARRIÈRE



Le secrétaire de séance
Sandrine JANKOWSKI

